

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

5 avril 2019

Date de convocation : 28 mars 2019

Vendredi 5 avril 2019, à 19 h 30

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. J.CAILLAULT, Maire.

Présents : MM. CAILLAULT Jacques, FOURNIER Jean, LAVIGNE Jean Jacques, DEBURE Xavier, DURAND Marie-Thérèse, NARBOUX Raymonde, CHEGALLON Marlène.

Excusé-e-s : GOUELLO Muriel, BURLANDY Amélie

Absent-e-s- : MESTRIES Jean Louis

Secrétaire de séance : FOURNIER Jean

Décisions du maire :

- faire procéder à l'installation du mobilier du club des aînés dans l'ancienne salle de classe pour une mise à disposition aux associations communales (club, comité, bert loisirs)
- faire abattre les peupliers en bordure de la Têche derrière la salle polyvalente (coupe gracieuse par E. THINET et J.FOURNIER)
- recrutement de l'agent d'accueil au camping pour la saison estivale par la ComCom Lapalisse
- refus pour la création d'un accès au jardin mis à disposition pour les locataires du Logt Giraud Rte de Lapalisse
- avoir fait réparer la chaussée de l'impasse de la Têche par les agents communaux
- ComCom Lapalisse : report des travaux d'accessibilité au camping après la saison 2019

1- Renouveaulement de la ligne de trésorerie

En 2018, une ligne de trésorerie a été souscrite auprès du Crédit Agricole pour un montant de 20 000 € et arrive à échéance au 29 mai 2019. Il convient d'autoriser le maire à signer une nouvelle ligne selon la proposition du Crédit Agricole dans les mêmes conditions, à savoir pour un montant de 20 000 €, pour une durée de 1 an à compter du 29 mai 2019, marge de 0.95% index Euribor 3 mois -0.30%.

2- Mise en place du tableau de présence au bureau pour les Européennes du 26 mai 2019

3- Vote des taux des taxes d'imposition pour 2019

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Compte tenu des éléments présentés, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 7 voix POUR, de maintenir les taux de 2018 pour l'année 2019, s'élevant à :

- Taxe d'habitation = 10.33 %
- Foncier bâti = 12.82 %
- Foncier non bâti = 32.52 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances. Le produit obtenu, soit 77 841 €, permet l'équilibre de la section de fonctionnement sur le budget 2019.

- charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

4- Vote des comptes de gestion 2018 – commune et assainissement

Commune :

Monsieur le maire présente le compte de gestion établi par M.TOUSSAINT, Trésorier de Lapalisse à la clôture de l'exercice.

Monsieur le maire certifie que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes à ses écritures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, avec 7 voix POUR, le compte de gestion 2018 pour la commune, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Assainissement :

Monsieur le maire présente le compte de gestion établi par M.TOUSSAINT, Trésorier de Lapalisse à la clôture de l'exercice.

Monsieur le maire certifie que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes à ses écritures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, avec 7 voix POUR, le compte de gestion 2018 pour la commune, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

5- Vote des comptes administratifs 2018 – commune et assainissement

Commune :

Monsieur le maire se retire, Mme DURAND, doyenne de l'assemblée donne lecture du compte administratif et propose le vote.

Après délibéré, le conseil municipal accepte avec 6 voix POUR, les comptes arrêtés comme suit :

| | | |
|----------------------------|-----------------------|---------------------|
| Dépenses investissement | 62 860.63 € | |
| Recettes investissement | 49 804.90 € | |
| Dépenses fonctionnement | 169 335.16 € | |
| Recettes fonctionnement | 218 400.74 € | |
| Résultat de clôture | | |
| | Investissement | -13 055.73 € |
| | Fonctionnement | 49 065.58 € |
| | Global | 36 009.85 € |

Assainissement :

Monsieur le maire se retire, Mme DURAND, doyenne de l'assemblée donne lecture du compte administratif et propose le vote. Après délibéré, le conseil municipal accepte avec 6 voix POUR, les comptes arrêtés comme suit :

| | | |
|----------------------------|-----------------------|--------------------|
| Dépenses investissement | 588.19 € | |
| Recettes investissement | 3 875.99 € | |
| Dépenses fonctionnement | 1 292.59 € | |
| Recettes fonctionnement | 32 972.54 € | |
| Résultat de clôture | | |
| | Investissement | 3 287.80 € |
| | Fonctionnement | 31 679.95 € |
| | Global | 34 967.75 € |

6- Affectation des résultats 2018 – commune et assainissement

Commune :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

| | |
|--|-------------|
| - Un excédent de fonctionnement de | 37 796.53 € |
| - Un excédent reporté de | 11 269.05 € |
| Soit un excédent de fonctionnement cumulé de | 49 065.58 € |
| - Un déficit d'investissement de | 13 055.73 € |
| - Un excédent des restes à réaliser de | 1 353.00 € |
| Soit un besoin de financement de | 11 702.73 € |

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

| | |
|--|-------------|
| RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCEDENT | 49 065.58 € |
| AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) | 11 702.73 € |
| RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) | 37 362.85 € |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) DEFICIT | 13 055.73 € |

Assainissement :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

| | |
|--|-------------|
| - Un excédent de fonctionnement de | 2 828.98 € |
| - Un excédent reporté de | 28 850.97 € |
| Soit un excédent de fonctionnement cumulé de | 31 679.95 € |
| - Un excédent d'investissement de | 3 287.80 € |
| - Un déficit des restes à réaliser de | 7 210.00 € |
| Soit un besoin de financement de | 3 922.20 € |

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

| | |
|--|-------------|
| RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCEDENT | 31 679.95 € |
| AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) | 3 922.20 € |
| RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) | 27 757.75 € |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) EXCEDENT | 3 287.80 € |

7- Vote des budgets 2019 – commune et assainissement

Commune :

Monsieur le Maire présente les prévisions budgétaires établies pour l'année 2019 et après délibéré, le Conseil Municipal accepte, avec 7 voix POUR, le budget présenté et équilibré, comme suit :

| | |
|-----------------------------|-----------|
| Section de fonctionnement : | 236 560 € |
| Section d'investissement : | 272 980 € |

Assainissement :

Monsieur le Maire présente les prévisions budgétaires établies pour l'année 2019 et après délibéré, le Conseil Municipal accepte, avec 7 voix POUR, le budget présenté et équilibré, comme suit :

| | |
|-----------------------------|----------|
| Section de fonctionnement : | 31 757 € |
| Section d'investissement : | 63 723 € |

8- Achat de matériels au Syndicat Têche et Besbre

M. FOURNIER rapporte sur la réunion du syndicat en date du 14 mars 2019 pour la préparation du budget 2019, et il a été émis, la possibilité d'acquérir un nouveau matériel (balayeuse) en commun avec Varennes S/Têche, Servilly, Trézelles et Bert.

Les membres présents acceptent à l'unanimité l'achat de cette balayeuse, à la condition que minimum 3 communes émettent un avis favorable, afin de minorer la participation financière de chaque commune.

9- Programme voirie 2019-2010

M. le maire rappelle le projet et demande l'autorisation de signature afin de contracter un emprunt pour le financement de ces travaux qui s'élèvent à 200 000 € HT pour des parties de chemins pour les Gervais, les Boués et les Chevreaux.

Un accord de principe est donné par l'assemblée et sera validé lors d'une prochaine séance et lorsque les aides départementales seront accordées définitivement. Egalement, il a été décidé lors de la réunion du 8 février 2019 de globaliser ces travaux sur deux années (2019/2020). Ce projet devra, selon le code des marchés publics, être déposé sur la plateforme marchés-publics.allier.fr pour lancer l'appel d'offres aux candidats.

Questions diverses :

- accord pour la création d'un contrat pour accroissement temporaire d'activité à temps complet pour une période de 2/3 mois – sera validé lors d'une prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 h 10.